

Discours prononcé lors du meeting du MAP au François le 20 Décembre 2009

Je me présente, Christian Valard du St-Esprit, c'est ma première intervention en dehors de ma commune, le St-Esprit. D'aucuns pourraient imaginer que je suis envoyé par le St-Esprit pour éclairer St-Michel du François.

Le MPS mouvement progressiste s'est engagé auprès du MAP pour défendre ses valeurs de la sociale démocratie. Je le dis pour nous distinguer des hommes qui se disent de gauche et qui ont des attitudes d'extrême droite ou ceux qui ont été porté au plus haut de leur carrière politique sont devenus du jour au lendemain, les pires ennemis de ce même parti politique, car animés plus par opportunisme que par idéologie.

Ce qui nous convoque aujourd'hui c'est cette consultation référendaire sur le statut de la Martinique.

A ce propos, je vais faire un test : Combien d'entre vous sont favorables à l'Article 73 ?

(Après hésitation, quelques mains se levèrent)

Ces hésitations sont compréhensibles car on a instauré une dualité entre 73 et 74, ce qui constitue **un biais de confusion dans la communication**, laissant croire que si on n'était pas pour le 74, c'est que l'on est pour le 73.

A la consultation du 10 Janvier 2010 il faut répondre par **Oui** ou **Non**, c'est à dire **Pour** ou **Contre** la résolution du Congrès de la Martinique qui propose un changement de statut... **il n'est pas question de l'Art. 73.**

A la consultation du 24 Janvier 2010 il faut répondre par **Oui** ou **Non**, c'est à dire **Pour** ou **Contre** l'instauration d'une collectivité unique par la fusion des 2 assemblées actuelles... **il n'est pas question de l'Art. 73.**

Dans le paysage politique, il y a 3 positions :

1. Le camp du 73, mené par l'UMP et la droite qui se bat pour le statut-quo.
2. Le camp du 74, mené par le MIM de l'extrême droite, qui propose un changement de statut. Il ne s'agit pas d'une évolution institutionnelle, mais d'une évolution statutaire donc d'un changement de statut.
3. Ceux qui soutiennent l'idée de la 3° voie proposée par le PPM et la gauche responsable, la gauche sociale et démocrate.

A la question du 10 Janvier 2010 : répondez par Oui ou par Non à la question suivante : « approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'Art. 74 de la constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »

C'est NON, NON, NON

Pourquoi NON ?

NON, parce qu'on nous demande de passer du connu vers l'inconnu. Nul ne sait ce qui va se passer après l'adoption de l'Art 74, PERSONNE. Il y a actuellement une campagne de désinformation à

laquelle participe les média : explication des avantages du 74... c'est une loi organique qui ne sera pas soumise à l'approbation du peuple, qui sera prise par l'assemblée nationale et qui va déterminer le contenu des pouvoirs accordés aux martiniquais. On peut aujourd'hui dire ce que l'on va demander comme responsabilité mais jamais ce que l'on va obtenir. Même dans le cadre d'une responsabilité accordée, toute disposition législative prise devra être examinée par le conseil des ministres, le conseil d'état et enfin l'assemblée nationale qui peut accepter ou refuser. En cas de refus répété, cela pourrait créer une frustration préjudiciable à la paix sociale, car les dispositions législatives prises doivent rentrer dans le cadre de la législation Française et Européenne (ex : gestion du littoral, préférence à l'emploi).

NON, parce que je ne fais confiance à ces hommes qui se déclarent autonomistes, qui ont mis dans leur poche leur drapeau d'indépendantiste, pour mieux trahir le peuple. Car l'autonomie ne constitue qu'une étape vers l'indépendance... le danger n'étant pas l'indépendance mais le fait de ne pas préparer le peuple à assumer son propre destin.

NON parce que Sarkozy est favorable au 74 et pour rassurer les électeurs il a répété que « tant que je serai président, il ne sera pas question d'indépendance ». Fera-t-il un second mandat ? Plus grave il s'arroge le droit de décider pour les Martiniquais le moment opportun pour prendre son indépendance. Il rassure l'électeur pour favoriser la percée du 74, car la stratégie de l'État est de réduire la charge financière de l'outre mer tout en préservant les avantages que la France tire de ces anciennes colonies.

NON au 74 qui constitue l'instauration d'un système néo-colonial où à travers un pseudo pouvoir.

NON à la tromperie :

Quand j'entends un membre du 74 dire que sous ce nouveau statut, l'essence sera moins chère.

Quand j'entends dire que la responsabilité de l'éducation nous permettra d'apprendre à nos enfants notre histoire ou encore le créole. OK je suis favorable. Mais cela n'es t'il pas déjà possible ? Pourquoi faut-il attendre de changer de statut pour le faire ? Ce qu'on oublie de nous dire, c'est qu'il faut pouvoir assumer cette responsabilité si elle est accordée ? C'est-à-dire assumer les financements de cette responsabilité. Déjà aujourd'hui, dans le système actuel du 73, les Présidents des collectivités se plaignent de ne pas recevoir les fonds en adéquation avec les transferts de compétences. Qu'en adviendra-t-il demain avec la crise. En admettant que l'Etat transfère à due concurrence le montant des charges de l'éducation nationale, il faudra bien assumer les évolutions de carrières ou d'effectif de scolarisés ou d'étudiants.

Petit à petit, la peur a changé de camp :

« *Si 74 la pa pasé, moin pakai chayé dlo en panié tout la vi moin* ». Il y a dans de tels propos comme une velléité autoritariste. De mon analyse ne s'agissant pas d'une élection portant sur une personne, mais une consultation référendaire pour l'application d'un régime institutionnel. Lorsqu'un individu associe son nom à un système, cela a un nom : **une Dictature**, et ça nous n'en voulons pas.

Et récemment un illustre élu a tenu des propos indignes, lui qui était habilité à être notre futur ministre des sports. Lui qui fut membre influent de la commission du tourisme, comment peut-il prétendre nous représenter ou encore être un acteur efficace de développement du tourisme.

Au moment où je vous parle aucune démonstration politique et économique n'est venue justifier les difficultés des collectivités, à gérer les affaires du pays. **A se demander si en réalité ce n'est pas un problème d'incompétences des présidents des collectivités.** Et s'il ne faudrait pas d'abord envisager un renouvellement des Hommes pour mieux assumer **l'évolution institutionnelle qui va débiter avec le vote du OUI le 24 Janvier 2010.**

Christian VALARD

Président du Mouvement Progressiste Spiritain,

Partisan du Mouvement des Autonomistes et Progressistes